

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois d'avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Claude MORINEAU, Maire.

**Nombre de membres du Conseil Municipal : 19**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Date de convocation : 4 avril 2019**

**Date d'affichage : 11 avril 2019**

**Présents** : Jean-Claude MORINEAU, Didier DAVID, Sylvie BEAUSSE, Denis GROUSSET, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, René PÉRART, Jean SACRÉ, Jean-Luc CHARTIER, Raphaëlle GONTIER Sophia AUGER.

**Excusée avec pouvoir** : Thierry BOISSINOT à Denis GROUSSET, Fabienne THORRÉE à Annie GUILBERT, Lucy MOREAU à Didier DAVID, Nicole GUÉRET à Sylvie BEAUSSE, Patrick MOULINEAU à René PÉRART, Olivier TRAVEL à Sophia AUGER,

**Excusées sans pouvoir** : Marjolaine CHASSIN, Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance** : Raphaëlle GONTIER.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2019.**

Jean-Claude MORINEAU demande d'avoir une pensée pour James LARGEAU, correspondant de presse pour la Nouvelle République qui nous a quitté le 30 mars dernier après avoir lutté courageusement contre la maladie. Il cite : « C'était une personne que j'appréciais beaucoup, très agréable et toujours disponible. Nous étions plusieurs autour de cette table à ses obsèques, pour lui rendre hommage, église de Saint-Maxire, le 4 avril. »

### **URBANISME : AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT DU BOURG :**

**Présentation de propositions d'esquisses par le bureau d'études Boisson-Burban.**

Monsieur Dominique BURBAN présente 3 propositions.

#### **Choix du bureau SPS et CT après consultation.**

La phase opérationnelle du dossier d'aménagement de l'îlot du bourg nécessite de faire appel à un coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS) et à un contrôleur technique (CT).

Une consultation a été lancée. Trois offres ont été déposées (montants hors taxes):

- QUALICONSULT pour 2 720 Euros mission SPS et 5 110 Euros mission CT
- ALPES CONTROLES pour 2 852 Euros mission SPS et 4 750 Euros mission CT
- SOCOTEC pour 4 310 Euros mission SPS et 5 600 Euros mission CT.

Deux-Sèvres Aménagement a présenté une analyse des offres reçues et qui place en tête SOCOTEC pour la mission CT et QUALICONSULT pour la mission SPS.

Le conseil municipal souhaite faire appel au même prestataire pour les deux missions et choisit de retenir QUALICONSULT – moins disant sur la mission SPS. Le total des missions confiées à QUALICONSULT s'élève à 7 830 Euros hors taxes

**Affermissement des tranches conditionnelles pour l'aménagement et la mise en sécurité de la RD 744 et des voiries :** Jean-Claude MORINEAU propose au conseil l'affermissement des tranches conditionnelles du contrat de maîtrise d'œuvre signé en septembre 2015 avec AREA URBANISME pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité sur la RD 744 et les rues Jean Boutin, du commerce et de Benet.

**Proposition de GÉRÉDIS pour le déplacement d'ouvrage Telecom dans le cadre de l'effacement des réseaux.** Soit : 24 533.32 Euros.

Le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer le devis correspondant.

**Proposition de la Chambre de commerce et d'industrie** pour l'étude de marché concernant l'implantation des commerces dans l'îlot du bourg. Devis de 2 500 Euros hors taxes.

Cette étude est nécessaire pour étayer les dossiers de demandes de subventions en particulier.

*Sophia AUGER trouve le montant élevé et la prestation sûrement pas indispensable.*

Le conseil approuve la passation de cette étude et autorise le maire à signer le devis correspondant.

## **VOIRIE, RÉSEAUX :**

Remplacement lampadaire endommagé dans le parc derrière la mairie suite à tempête pour 1 677.37 Euros.

Cette prestation a fait l'objet d'une demande auprès de l'assurance qui prendra en charge la dépense avec application d'une franchise de 250 Euros.

## **ENFANCE :**

Budget alloué aux écoles.

Madame BEAUSSE rappelle au conseil les projets scolaires de cette année.

Elle propose une répartition des différents budgets (fonctionnement et soutien aux projets) comme suit :

Ecole maternelle : Achat des fournitures scolaires et petit matériel éducatif à hauteur de 31 Euros par élève et par année civile.

Une participation de 1 400 Euros serait attribuée pour soutenir le financement des projets éducatifs par versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire. (sorties programmées à Chizé, Faymoreau, Ile de ré)

Ecole élémentaire : Achat des fournitures scolaires et petit matériel éducatif à hauteur de 31 Euros par élève et par année civile.

Une participation de 1 500 Euros serait attribuée pour soutenir le financement des projets éducatifs par versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire. (sorties découvertes du monde » camp vélo au Lambon et classe de découverte du milieu marin).

L'école souhaite également une participation communale de 400 Euros pour la prise en charge des déplacements liés au projet « ma commune se ressource ».

Prise en charge des transports à la piscine ainsi que des transports des sorties USEP.

## VIE ASSOCIATIVE :

Subventions 2019 aux associations.

La commission « vie associative » a étudié les demandes suivantes reçues à la mairie qui sont proposées au conseil :

Ensemble, une plaine...	150 €	
ACV	200 €	
Association Histoire et Patrimoine AHPVE	50 €	Prise en charge de la création des statuts
Football Club avenir 79	200€	Frais de l'école de foot
Ancien combattant	50€	gerbe
MTB race	200€	Stage VTT .
SEP Champbertrand	300 €	Danois
La Guilde du jouet	60€	Achat de matériel pour restauration de jouets
Gym volontaire	100 €	
Association Bois Joli	200 €	Animations EHPAD
We Are	50 €	Cordée de la diversité
France Alzheimer	50 €	
France ADOT 79	50 €	Hôpital pour les enfants
Banque Alimentaire	50 €	

La commission a souhaité, cette année, privilégier pour les associations hors commune, les actions liées au handicap, l'aide alimentaire et l'hospitalisation des enfants.

A l'unanimité, le conseil vote les subventions comme défini ci-dessus.

## RESSOURCES HUMAINES :

Il est proposé au conseil de prolonger d'une année, le contrat à durée déterminée de l'agent recruté en soutien administratif, sur une durée hebdomadaire de 20 heures. Le conseil accepte à l'unanimité.

Fin de la séance à 21 heures.